

Les décisions

- ▶ **Approbation du compte-rendu du 7 décembre**
- ▶ **Décision budgétaire modificative n°1**
- ▶ **Subventions**
- ▶ **Projets FSDIE**
- ▶ **Convention type des agents logés**
- ▶ **Représentation de l'université au conseil d'administration et au conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM**
- ▶ **Université sans tabac**

Le quorum étant atteint la séance débute à 14h24.

Mme la Présidente présente ses vœux aux conseillers pour cette nouvelle année, qui a malheureusement été marquée par le décès de deux étudiants de l'ISTV, Mickael Pépinet et Nathan Dobbelstein. Il est proposé aux membres du conseil d'observer une minute de silence en leurs mémoires.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

▶ **Approbation du compte-rendu du 7 décembre**

Remarque de M. Rutkoswski sur les statuts de l'Ensiame. Il demande, afin d'éviter toute confusion de modifier la phrase du compte rendu :

« *le directeur de l'Ensiame demande au conseil d'administration d'enlever ce point à l'ordre du jour...* » par

« *le directeur de l'Ensiame, par une demande écrite, a fait part de la volonté des membres du conseil d'administration de l'Ensiame de retirer ce point à l'ordre du jour... »*

Mme Girard fait remarquer que sur la question du logo, évoquée page 7, il n'est pas mentionné que cette question fera l'objet d'un prochain conseil d'administration.

Réponse de Mme la Présidente : certes il y a un réel besoin d'uniformiser le logo sur les différents supports écrits mais il faut prioriser les chantiers. C'est ainsi qu'une réflexion est initiée sur la signalétique du campus Mont Houy et qu'un chantier est en cours sur la refonte des sites web des composantes et des laboratoires ainsi qu'un projet de site UVHC en langue anglaise.

Par ailleurs, dans l'éventualité d'un projet de nouveau logo, ce dernier sera présenté aux membres du conseil.

Remarque de M. Nicolas : son nom n'apparaît pas sur la liste des présents.

La rectification sera faite.

Demande de modification de M. Ourak, page 6, « ils vivraient leur orientation comme un échec ».

Vote : adoption à l'unanimité

▶ Décision budgétaire modificative n°1

Il s'agit d'une décision budgétaire modificative de report concernant notamment la recherche, les services généraux (avec l'extension de l'Ensiame et la construction du bâtiment IUT agro alimentaire de Cambrai) ainsi que les projets UNR (Université Numérique en Région).

914 actions commerciales	595 567,07 €
915 recherche	2 223 275,60 €
925 services généraux	946 632,34 €

Vote : adoption à l'unanimité

▶ Subventions aux associations

Ces subventions sont accordées aux associations pour mener à bien leurs projets de l'année 2007.

Le VUC 21 000 €

Mme la Présidente fait une présentation du dossier remis par le VUC (Valenciennes Université Club) qui compte 3 200 adhérents. Cette association a pour vocation de développer la pratique sportive. Le VUC est financé par ses membres, par les collectivités locales et la subvention demandée à l'UVHC représente 6% des recettes de l'association. En plus des actions menées, le VUC lance en 2007 un nouveau projet lié au développement du sport féminin.

Question de M. Rutkowski : est-ce que le VUC continuera au même titre que l'amicale du personnel à soutenir financièrement le VUC Vacances pour les enfants du personnel ?

Mme Girard intervient, au titre de bénévole de l'amicale du personnel, et annonce que l'amicale continuera son soutien. En l'absence de représentant du VUC, il ne peut être apporté de réponse à Monsieur Rutkowski.

Question de M. Lepoutre : peut-on avoir des indicateurs ?

Proposition de Mme la Présidente : le Conseil d'Administration n'avait jamais formulé de demande de ce type mais le conseil d'administration peut demander au VUC de prévoir pour l'année prochaine une information sur le nombre de jeunes et d'étudiants qui pratiquent une activité sportive.

L'amicale du personnel 5000 €

Mme. Girard, membre bénévole, présente les actions réalisées par l'amicale et signale l'existence du site web, accessible à partir de l'ENT.

Elle présente les principales actions qui auront lieu cours de l'année :

- campagne d'adhésion en janvier,
- assemblée générale de mars (présentation du bilan financier),
- activités et sorties régulières, billets cinéma à tarif réduit, bons d'achat pour les naissances, mariages et départs en retraite.

Ces activités importantes reposent sur 10 bénévoles. Mme Girard rappelle, à ce titre, que 2007 est une année électorale pour l'amicale.

L'Association Sportive permet aux étudiants de pratiquer une activité au travers de compétitions. Madame la Présidente souligne les bons résultats de nos étudiants notamment de l'équipe féminine de basket au championnat d'Europe.

Mme la Présidente indique le nombre de participants en 2005 /2006 : 200 étudiants. Ce nombre est encore insuffisant mais en net progression.

Vote : adoption à l'unanimité

► Projet FSDIE

Changement de critères d'attribution

M. Desprès présente les propositions modificatives relatives aux changements de critères d'attribution.

Ces propositions ont été étudiées par la commission FSDIE et la commission « vie étudiante ».

Les principales propositions de modifications sont :

- l'obligation de financement par tiers (université, composantes, partenaires) qui devient une *répartition idéale*.
- la suppression du critère « la subvention ne doit pas être supérieure à celle octroyée par la composante ».
- les demandes de subvention ne peuvent être présentées que par des associations étudiantes de l'UVHC.

Remarque de M. Rouzé : c'est une amélioration notable mais la « répartition idéale » serait le sponsoring en totalité par des partenaires extérieurs.

Question de Melle El Gana : une association étudiante de l'UVHC peut-elle parrainer d'autres associations extérieures ?

Réponse de Mme la Présidente : il n'y a pas de rattachement artificiel possible. Il faut obligatoirement une implication des étudiants de l'UVHC et un intérêt pour l'université.

M. Desrumeaux ajoute qu'une association ne peut rétrocéder sa subvention.

Vote : adoption à l'unanimité

Subventions nouvelle campagne

M. Desprès se fait le porte-parole de M. Blaise et de M. Sénéchal. Il informe les conseillers que les demandes de subventions n'ont pu être examinées en CEVU car le prochain conseil se tiendra le 1er février. Il ajoute qu'au plan juridique, le passage en CEVU n'est pas obligatoire.

Les membres du conseil acceptent que les demandes de subventions soient examinées.

M. Desprès présente les propositions de la commission des finances qui s'est réunie le 23 janvier :

- | | |
|---|--------|
| - Logirobot, <i>robot autonome pour l'émission E M6</i> | 1500 € |
| - ¾ de pouce <i>production, réalisation et diffusion d'un court métrage « mon incroyable mort »</i> | 2000 € |
| - ¾ de pouce <i>rencontre avec des professionnels pour visionner le court métrage</i> | 700 € |
| - Etudifac <i>création de l'agenda universitaire</i> | 3500 € |
| - ¾ de pouce <i>production d'une émission de télévision liée à la musique</i> | 1500 € |

- ¾ de pouce *organisation d'un festival des arts de la rue et court métrage*
à cause de la faiblesse du dossier administratif.

à revoir

- Association STAPS VA *organisation de la nuit du FUTSALL* 800 €
- FEV *capitaine de soirée « conducteur désigné »* 2151 €
(se justifie par le fait que pour l'opération, il faut investir dans des éthylotests électroniques)
- FEV *déplacement au Sénégal et audit d'une association et promotion de l'UVHC* 2000 €
- Association Valenciennes Marrakech en 4L *participation au raid 4L Trophy* pas de proposition

Remarque de Mme.Girard sur le «plafond maximum » alloué de 2000 euros pour un projet de grande envergure.

Proposition de Mme Mairesse : suggérer aux étudiants de la commission « vie à l'étudiant » d'ajouter la notion de « cadre exceptionnel » qui devra être motivé.

Remarque de M. Ezzedine sur le montant de la colonne « montant subvention proposée », il faut lire 13 651 € et non pas 14 251 €.

Vote : adoption à l'unanimité

Demande de subvention pour les Imprévus

L'enveloppe maximale sera de 20 000 €. Les projets individualisés seront étudiés au cas par cas.

Vote avec une abstention de M.Tison

Mme la Présidente rappelle que les Imprévus se dérouleront le 5 avril 2007 et espère une participation active des étudiants et des personnels.

► Convention pour la concession type des agents logés

M. Desprès explique aux conseillers que l'université dispose d'un certain nombre de logements pour les personnels qui ont une mission de gardiennage. 7 personnels sont logés sur le Mont Houy (BU, ISTV1, FLLASH, bâtiment près de l'IUT), aux Tertiales et à Maubeuge. Jusqu'à ce jour, il n'y avait pas de convention type avec les agents.

M. Desprès indique qu'une concession type de logement peut se faire dans trois situations :

- nécessité absolue de service,
- utilité de service,
- convention occupation précaire avec un loyer minoré.

Il est proposé, pour cette concession type, la **nécessité absolue de service**.

Question de M. Rutkowski : pourquoi le téléphone fixe ne fait pas parti des prestations incluses au même titre que l'eau, l'électricité ou le chauffage ?

Proposition de Mme la Présidente : ajouter dans la convention le téléphone fixe car c'est une prestation qui était proposée précédemment.

Question de M. Rutkowski ; le personnel RF continuera t-il à percevoir la PPR ?

Réponse de M. Desprès : il confirme la perception de la PPR mais pour les personnels non RF, seule l'IAT sera versée.

Question de M. Rutkowski : la CPE ne doit-elle pas donner un avis sur cette concession?

Réponse de M. Desprès : ce n'est pas le rôle de la CPE car cette concession est du domaine public, par ailleurs cela ne concerne pas l'organisation et les conditions du travail des agents.

► Représentation de l'université au conseil d'administration et au conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM

M.Desprès indique les deux instances où doit être représentée l'université:

- le *conseil administration* : deux représentants de l'université (le président ou son représentant et un représentant élu par le conseil d'administration).
- le *conseil scientifique et pédagogique* : deux représentants de l'université (le conseil scientifique désignera les deux membres qui y siégeront).

Il est demandé aux conseillers d'élire le représentant pour le conseil d'administration.

Au préalable, un appel à candidature a été lancé.

Quatre collègues se sont présentés et ont transmis un CV et une lettre de motivation :

Benoit Dussart

François Xavier Hubert

Bouchaid Sodaigui

Laurence Valette

Les règles du scrutin sont rappelées par M. Bricout.

Mme Girard ne participe pas au vote car les conseillers n'ont pas reçu les documents avant le délai de 15 jours.

Mme la Présidente rappelle que nous avons été tributaires de l'envoi de la demande de l'IUFM et qu'il n'est pas possible de reporter cette élection afin de permettre à l'IUFM de procéder au renouvellement de ses conseils.

Résultats du vote

Benoit Dussart 26

François Xavier Hubert 6

Bouchaid Sodaigui 0

Laurence Valette 6

La personne élue est Benoit Dussart.

► Université sans tabac

M. Bricout présente le décret du 15 novembre 2006 et la circulaire parue au Bulletin Officiel.

Ainsi, à compter du 1^{er} février, il sera interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts de l'établissement. L'établissement est tenu de faire paraître cette publicité.

Tout contrevenant sera susceptible d'être verbalisé qu'il soit enseignant, personnel IATOSS ou étudiant, à hauteur de 68 euros. Une circulaire est en préparation pour désigner les personnes qui seront habilitées à verbaliser.

M. Desprès ajoute que la personne morale, en l'occurrence l'université, peut se voir verbaliser pour non respect de ce décret et par infraction constatée.

Questions diverses

Convention Japajo

L'association Japajo organise le séjour au ski pour les enfants du personnel depuis plusieurs années. M. Bricout présente cette convention qui propose une prise en charge par le service d'action sociale au prorata du quotient familial.

Une rectification est à apporter dans l'article 7 : trois mille **huit** cent quatre vingt deux euros.

Vote : adoption à l'unanimité

Convention Assedic

M Desprès présente ce projet de convention qui répond à la problématique de couverture du risque chômage pour les personnels contractuels. Sur cette question, l'université a toujours fait le choix de s'auto assurer. L'autre solution étant de conventionner aux Assedic.

M. Desprès rappelle le contexte : il n'existe pas de solution unique, les pratiques des établissements en la matière sont très hétérogènes, avec un particularisme valenciennois car l'université a un nombre élevé de contractuels. De plus, le transfert des ATER et des moniteurs de l'Etat vers les établissements, implique que leurs indemnisations soient désormais à la charge de l'université.

M. Desprès souligne que le coût de ces indemnisations est important, de plus la réglementation se complexifie. La gestion en interne exigerait le recrutement d'une personne à temps plein, dédiée à la gestion du chômage avec l'achat d'un logiciel de gestion (20 000 euros minimum).

Après analyse, l'adhésion aux Assedic permettrait une certaine souplesse. Cette adhésion sera différée pendant une durée de 6 mois, appelée « période de stage ».

Question de M. Rutkowski : y aura-t-il une incidence sur la fiche de paie du contractuel ?

Réponse de M. Dulion : non, il n'y aura pas d'incidence sur le salaire net à l'exception des personnels qui cotisent sur le 1 % solidarité.

Question de M. Rutkowski sur la période de latence.

Réponse de Mme la Présidente : il n'y aura pas de double cotisation.

Question de M Popieul : quel traitement pour les personnes recrutées sur les contrats de recherche pendant cette période transitoire ?

Réponse de M. Dulion : le transfert sera à prévoir dans les conventions sous forme d'avenant. Les cotisations peuvent être éligibles.

Question de Mme Ballet sur les contractuels qui ont signé un contrat et dont la composante ne peut plus prendre en charge financièrement leur salaire.

Réponse : tous les contrats sont signés par Mme la Présidente donc les personnes seront payées.

Question de M. Bonduelle : quid pour les personnes qui seront concernées par cette période de stage ? Et pour le départ d'un contractuel après le 1er septembre ?

Réponse de Mme la Présidente : les sommes provisionnées vont permettre de faire face à ces paiements. Pour les personnes qui partiront après le 1er septembre, il y aura 1 partage entre les Assedic et l'établissement.

Mme la Présidente ajoute qu'elle regrette un transfert de plus en plus important des charges de l'Etat vers les établissements.

L'adhésion à l'ASSEDIC et le principe de la mutualisation des provisions pour pertes d'emplois sont mises au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

Questions diverses :

Proposition de motion des étudiants concernant la dégradation des locaux avec des inscriptions à caractère raciste. La motion est présentée par Melle El Gana:

Mme la Présidente prend connaissance de la motion et demande aux conseillers s'ils souhaitent que le texte soit mis au vote lors du prochain conseil car le document ne leur a pas été transmis. Les conseillers souhaitent tout de même prendre connaissance de la motion et Mme la Présidente en fait lecture.

**MOTION des étudiants
Votée par le Conseil d'Administration
de l'UVHC du 25/01/2007**

Par la présente, nous sollicitons l'ensemble des conseillers d'administration représentant la communauté universitaire afin que cette dernière puisse s'opposer avec la plus grande fermeté aux atteintes qui lui sont portées.

En effet, il a été constaté, depuis quelques mois, une recrudescence d'incidents relatifs à la dégradation du bâtiment des Tertiales, ainsi que d'autres bâtiments situés au Mont Houy, ayant un caractère raciste, xénophobe, homophobe et intégriste. Autant d'inscriptions portant atteinte à notre communauté puisqu'ils visent lâchement des individus de cette dernière sous les motifs de leur origine, sexualité ou culte.

Il n'appartient qu'à nous, membre de la communauté universitaire, de nous opposer vivement à ce genre d'actions qui est en absolue incompatibilité avec la diversité culturelle que nous développons.

Il est demandé aux présents conseillers de soutenir cette motion ainsi que l'arrêté de Madame la Présidente qui s'y rattache, de mettre en œuvre toute mesure nécessaire pour sauvegarder l'intégrité de notre communauté et de sa richesse culturelle.

Après accord des conseillers, la motion est mise au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

Question de M Rutkowski sur l'entrée sud du campus Mont Houy.

Réponse de M. Bricout : la barrière est posée, il reste des travaux de finition qui seront terminés en fonction des conditions climatiques.

Question de M. Ourak sur l'assurance des étudiants qui accompagnent les enseignants sur des salons.

Réponse de M. Desprès : le secrétariat général travaille sur le sujet.

Question de M. Ourak sur l'organisation de la journée portes ouvertes du 24 mars et sur la journée d'immersion des lycéens.

Mme la Présidente annonce qu'un groupe de travail piloté par Madame Sylvie Merviel, Vice-Présidente communication et composé des représentants des composantes travaille pour la mise en place de la journée Portes Ouvertes.

Pour la journée d'immersion des lycéens, c'est le SIO/SIP qui en a la charge et la demande d'information sera transmise à Monsieur Ludovic Bernard.

Monsieur Ourak précise que l'annonce de la journée portes ouvertes sur la page d'accueil du site internet de certaines universités régionales est déjà en place et demande que la même information soit diffusée sur le site internet de l'université.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

MM. Van Ceulebroeck, Nicolas et Duret

Collège A

Secteur 1 : Mme Descargues-Grant et MM. Ben Barka
Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Ourak, Nongaillard et Millot
Secteur 3 : MM. Bricout, Lepoutre, Popieul et Tison

Collège B

Secteur 1 : Mme Sforzin et Dubroeuq, M. Bonduelle
Secteur 2 : Mme Derviaux, M. Debernard
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Rouzé

Collège IATOSS

Secteur 1 : Mme Girard et Ballet
MM. Deruy, Duez, Laurent, Pernet et Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : Mlle El Gana
Secteur 2 : MM. Prévost et Traullé (arrivé à 16h20)
Secteur 3 :

Membres de droit MM. Despres et Dulion

Membres invités Mmes Decneut et Gordien
MM. Coutellier, Desrumaux, Sénéchal, Verheyde

Ont donné pouvoir :

Mme Houssier à M. Nicolas
M. Pauvros à M. Bricout
M. Legendre à M. Duret
M. Guillaume à M. Nicolas
M. Ménart à M. Rouzé
M. Bonnet à Mme Grant
M. Hanna à M. Bonduelle
M. Del Campo à M. Rouzé
M. Gallo à M. Ezzedine
M. Vermeiren à M. Debernard
Mme Montagne à Mme Girard
M. Ben Barka à M. Lepoutre à *partir de 15h30*
Mme Grant à M. Bricout à *partir de 15h30*
Mme Sforzin à M. Bonduelle à *partir de 15h30*
M. Nongaillard à M. Ourak
Mme Poirriez à Mme Derviaux
M. Traullé à M. Prévost *jusqu'à 16h20*
M. Vandenelsken à M. Prévost
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Ben Barka à Mme Descargues-Grant

Excusés :

MM. Nonclercq, Guillaume, Legendre, Pauvros, Bocquet, Delebarre, Bonnet, Gyselinck et
Mmes Lancelle, Houssier et Montagne

Fait à Valenciennes, le 19 février 2007

La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE